Image not found or type unknown

Enlever les barreaux aux fenetres d'une location au rez de chausé

Par **melle973**, le **29/08/2010** à **16:47**

Bonjour,
j'emmenage dans une location au rez de chaussée. J'ai signé un bail et fait l'état des lieux d'entrée Ai-je le droit de faire retirer les barreaux (à la charge de l'agence, ou par mes soins) des fenetres qui donnent sur la cour, sachant qu'il y a des volets en fer

Par **mimi493**, le **29/08/2010** à **16:50**

Non.
Vous devez avoir l'accord écrit du bailleur voire de la copropriété : les murs extérieurs sont des parties communes.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés